

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2030

21 août 2013

SOMMAIRE

Broadway Bar S.à r.l.	97395	Multinational Automated Clearing House S.à r.l.	97404
Calatrava Re	97423	MyCOM S.à r.l.	97420
Charterhouse Poppy III	97425	MyCOM S.à r.l.	97420
Charterhouse Poppy VI	97424	MyCOM S.à r.l.	97420
Circuit 1	97424	ONE-COM S.à r.l.	97440
Circuit 3	97424	Online-Finance	97440
Credit Suisse Diversified Capital (Luxem- bourg) S.A.	97424	REFLEKA (Reflexkauf) S.A.	97420
Credit Suisse Diversified Capital (Luxem- bourg) S.à r.l.	97424	Sanny PHILIP IMMOBILIERE S.à r.l.	97438
Cyn-Art S.à r.l.	97425	Schei Invest S.à r.l.	97439
European Management Assistants Associa- tion Luxembourg	97395	Schraïneri Richarts Tom S.à r.l.	97440
Genefin S.A.	97394	SE Adgency S.A.	97440
Geo Travel Finance S.C.A.	97400	Secoya Private Equity Investments SCA- SICAR	97437
La Mancha Holding S.à r.l.	97426	Sellin Management Company S.à r.l.	97439
Laran S.A.	97394	Separim S.A.	97437
Luxholdco HCL S.C.A.	97394	Silk Invest Private Equity Fund S.A. SICAR	97440
Maguro II S.à r.l.	97419	Silverstein CEE Holdings S.à r.l.	97438
Maguro II S.à r.l.	97420	Skandia Life S.A.	97439
Médias Finances S.A. SPF	97418	Skywarp SP 1 S.à r.l.	97426
Meridium Global Investments S.A.	97419	Souverain Private Equity SA, SICAR	97439
MGI Fisogest S.à r.l.	97409	S&S Multi Services S.à r.l.	97438
MGP Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.	97410	Talents Institutional Fund	97423
Mie Group S.A.	97419	Tallard Fund	97422
Mie Group S.A.	97419	Talomon Fund S.C.A., SICAV - SIF	97423
MMC International S.A.	97403	TEIF Luxembourg S.à r.l.	97422
MMC International S.A.	97409	Thot SA	97422
Morgan Stanley Eukelade Luxembourg S.à r.l.	97421	Threadneedle Asset Management Hol- dings Sàrl	97438
Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à r.l.	97421	Trevires S.A.	97403
Morzine Ski Chalets Investments Sàrl	97421	Twelve Butternuts S.à r.l.	97422
Mountain Aviation S.A.	97421	Tyler Investment Management S.à r.l.	97422
Mountain Aviation S.A.	97421	Vatoa Holding S.A.	97400
Multimmo S.A.	97420	YCAP Asset Management (Europe)	97401

Laran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.326.

Extract of the circular resolutions taken by the Board of Directors

1. the resignation of Mr, Fabio GASPERONI from his mandate as Director of the company with effect as from today is accepted

2. Mr Diaudecy BONHOMME, private employee, born on December 11th, 1984 in Saint-Michel de L'Attalaye, Haiti, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is coopted as new Director in replacement of Mr. Fabio GASPERONI, resigning Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2015;

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède

Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration

1. La démission de Monsieur Fabio GASPERONI de ses fonctions d'Administrateur est actée avec effet immédiat.

2. Monsieur Diaudécy BONHOMME, né le 11 décembre 1984 à Saint-Michel de L'Attalaye, Haiti, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Fabio GASPERONI, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013087806/25.

(130107830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Luxholdco HCL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.444.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxholdco HCL S.C.A

Signatures

Référence de publication: 2013087800/11.

(130108500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Genefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 141.000.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 mai 2013 à 14.30 heures

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Sidney Bouvier et Frédéric Sicchia et Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes, H.R.T. Révision SA. ayant son siège social au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51238, pour une année.

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013092092/18.

(130112277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Broadway Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 83, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 176.538.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales dument acceptées par la société à responsabilité limitée BROADWAY BAR SARL du 26 juin 2013 que Monsieur Bruno Alexandre Simoes Rodrigues, administrateur de sociétés, né au Portugal le 23 juin 1983 demeurant au 83 rue du Canal L-4051 Esch - sur - Alzette, agissant en sa qualité d'associé unique a cède la totalité de ces parts sociales de la société à:

- Monsieur Antonio da Rocha Antunes né le 28 mars 1979 demeurant au 43 Rue de Hussigny L- 4580 Differdange

Après la cession ci - avant décrite le capital de la société se trouve reparti comme suit:

Monsieur Antonio da Rocha Antunes 150 parts

Total: cent cinquante parts sociales 150 parts

Monsieur Bruno Alexandre Simoes Rodrigues démissionne de son poste d'administrateur de la société et est nommé Monsieur Antonio da Rocha Antunes.

Monsieur Hélder Filipe Viana da Costa Carvalho est révoqué de son poste de gérant technique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature des gérants de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013092078/23.

(130112625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

European Management Assistants Association Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8230 Mamer, 62, rue Gaaschtbiérg.

R.C.S. Luxembourg F 9.611.

—
STATUTS

Entre les soussignées:

a. Présidente représentée par JOHANNSSON Catherine, Management Assistant, 62 rue Gaaschtbiérg L-8230 Marner Luxembourg, française.

b. Trésorière représentée par BERTRAN VILÀ Marta, Management Assistant, 5 rue Sangenberg L-5850 Howald Luxembourg, espagnole.

c. Membre responsable des relations publiques représentée par DEWEZ Stéphanie, Regional Sales Manager, 49 rue des Déportés 6700 Arlon Belgique, belge.

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une Association sans but lucratif, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts

I. Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. L'Association porte la dénomination de European Management Assistants Association Luxembourg, A.s.b.l. (Association sans but lucratif). Il s'agit d'une Association dérivant de l'Association-mère European Management Assistants Association Europe (EUMA Europe).

Art. 2. Le siège de l'Association a son siège social au Luxembourg, 62 rue de Gaaschtbiérg L-8230 Marner. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. Elle a une durée illimitée.

II. Objet social

Art. 4. L'Association consiste en un réseau international d'attachés de direction qui s'intéresse à leur développement personnel et à l'avenir de leur profession.

Art. 5. L'Association entend s'afficher comme un porte-parole reconnu de la profession d'assistant de direction au Luxembourg, grâce aux démarches et initiatives suivantes:

a. Maintenir un réseau d'assistants de direction hautement qualifiés à l'échelle européenne, en mesure d'apporter des conseils favorables à l'épanouissement dans leur secteur;

b. Proposer un forum sollicitant des employeurs et formateurs, afin de mieux appréhender les formations, l'expérience ainsi que les opportunités de carrière nécessaires à l'épanouissement de ses membres;

c. Donner à l'image de l'assistant de direction celle d'un élément essentiel au sein d'une équipe de direction.

Art. 6. L'Association cherche à apporter des opportunités visant à favoriser, au niveau européen, la cohésion et la compréhension au sein de la profession et ce, grâce à:

a. Un échange d'idées et de pratiques;

b. Une assistance aux membres souhaitant travailler dans d'autres pays européens représentés au sein de l'Association;

c. L'organisation de rencontres internationales, de nature aussi bien professionnelle que culturelle.

III. Structure de l'Association

Art. 7. Les organes directeurs de l'Association sont:

a. L'Assemblée Générale (VII)

b. Le Comité de Direction ()

Art. 8. Le nombre de Membres ne peut être inférieur à 3.

IV. Les membres: Admission et Définition

Art. 9. Sont admis comme membres toutes les personnes qui présentent une demande d'admission au comité de direction et après acceptation par le comité de direction.

Art. 10. Les Membres Actifs.

a. Le titre de Membre Actif est attribué aux personnes qui ont des fonctions telles que: attachés de direction, assistants de directions, secrétaires de direction, secrétaires particuliers, chefs et responsables de services administratifs, animateurs de groupe, chargés de la communication et de la coordination, organisateurs, assistants de marketing, assistants financiers, ou ceux qui ont des titres semblables donnés aux personnes travaillant directement avec la Direction.

b. Les Membres Actifs sont ceux qui avec un minimum de trois années d'expérience dans la gestion administrative, faisant encore partie de la profession d'attaché de direction, ont acquis un savoir et sont concernés par l'avenir de leur entreprise au point que leur soit délégué un niveau important de responsabilité.

c. Les Membres Actifs sont reconnus par leur niveau d'instruction, leur formation et leur expérience professionnelle, pour contribuer d'une façon significative à la fois à leur entreprise et à leurs propres carrières, en se tenant à jour de la technologie et des idées nouvelles. Ils s'intéressent à la formation continue.

d. Les Membres Actifs sont reconnus comme responsables de leur travail et capables de le faire de façon indépendante. Ils doivent développer une excellente aptitude à la communication, la capacité à diriger un groupe, à déléguer et à gérer leurs propres projets.

e. Les Membres Actifs doivent respecter les statuts, poursuivre les buts de l'Association, participer à sa vie et payer une cotisation annuelle. Ils sont éligibles et peuvent assister aux délibérations du Comité de Direction et ont le droit de prendre la parole et de voter aux Assemblées Générales.

f. Les Membres Retraités, anciens Membres Actifs, paient au fonds central une demi-cotisation et, par ailleurs, bénéficient des droits des Membres Actifs, mais en règle générale, ils ne sont pas éligibles au Comité de Direction.

Art. 11. Les Membres Associés.

a. Les Membres Associés sont ceux qui désirent devenir Membre Actif, déclarent qu'ils veulent participer aux buts de l'Association mais qui n'ont pas encore acquis les critères exigés pour de tels membres.

b. Les Membres Associés ont un haut niveau de connaissances théoriques. Ils se sentent concernés par l'avenir de leur entreprise et ont exprimé le désir d'en acquérir une connaissance au point que leur soit délégué un niveau important de responsabilité quand ils auront acquis une expérience de trois ans dans leur profession.

c. Les Membres Associés doivent respecter les statuts, participer sur demande à la vie de l'Association et payer une cotisation annuelle. Ils peuvent élire des Représentants qui sont alors éligibles au Comité de Direction. Ils ont le droit de voter et de s'exprimer aux Assemblées Générales.

d. Les Membres Associés peuvent être admis comme Membres Actifs de l'Association dès qu'ils satisfont aux critères exigés pour de tels membres.

Art. 12. Les membres Affiliés Physiques et Morales.

a. Le titre de Membre Affilié est accordé à:

- Des personnes Physiques, telles que directeurs de personnel, responsables de formation, spécialistes de recrutement, enseignants, anciens membres actifs ayant changé de domaine professionnel, etc.

- Des personnes Morales, telles que sociétés commerciales et industrielles, instituts de gestion, instituts divers de formation, Chambre de Commerce, organismes internationaux, autres associations professionnelles, etc.

b. Les Membres Affiliés Physiques qui ne répondent pas aux définitions des Articles 10 et 11, doivent se déclarer intéresser par les questions d'efficacité des services de secrétariat et du développement de carrière des attachés de direction.

Ils sont d'accord pour respecter les statuts, poursuivre les buts de l'Association et payer une cotisation annuelle. En règle générale, ils ne sont pas éligibles pour le Comité de Direction et n'ont pas le droit d'assister aux Assemblées Générales. Cependant ils peuvent élire des Représentants qui peuvent prendre la parole et voter aux Assemblées Générales.

c. Les Membres Affiliés Morales doivent se déclarer intéressés par les questions d'efficacité des services de secrétariat et du développement de carrière des attachés de direction. Ils respectent les statuts, poursuivent les buts de l'Association et paient une cotisation annuelle. Ils ont le droit d'élire des Représentants qui ont le droit de participer et de s'exprimer aux Assemblées Générales mais n'ont pas le droit de vote. Ils ne sont pas éligibles au Comité de Direction.

d. Tous les Membres Affiliés (Physiques et Morales) peuvent soumettre à l'Association des problèmes spécifiques concernant la profession d'attachés de direction et obtenir l'aide de l'Association dans la solution de ces problèmes.

Art. 13. Les Membres Honoraires sont des membres pour lesquels, lors d'une Assemblée Générale de l'Association, il est décidé de conférer ce titre en regard de leur conseil et assistance apportés à l'Association et à la profession de secrétaire ou assistant au niveau international et qui ont montré qu'ils étaient de réels Ambassadeurs en apportant au fil des années une contribution continue et cohérente à l'Association. Ces membres ne paient aucune cotisation. Ils ou elles peuvent participer aux Assemblées Générales et ont le droit de parler, mais n'ont pas le droit de vote. Ils ou elles n'ont pas le droit de siéger au Comité de Direction, sauf exception.

Art. 14. Les membres Etudiants sont des étudiants faisant partie d'un institut ou université. Ils peuvent être acceptés en tant que membres EUMA pour une durée maximum de deux ans, après quoi ils peuvent devenir Membre Associé et ensuite Membre Actif après trois ans d'expérience dans leur fonction. La cotisation sera la moitié de celle d'un Membre Actif. Les Membres Etudiants peuvent participer et s'exprimer aux Assemblées Générales, cependant ils n'ont pas le droit de vote. Ils n'ont pas le droit de siéger au Comité de direction.

V. Cotisations

Art. 15. Le montant annuel de la cotisation pour:

- Les Membres Actifs: 75.00€
- Les Membres Associés: 75.00€
- Les Membres Affiliés Physiques: 75.00€ -
- Les Membres Affiliés Morales: 175.00€
- Les Membres Retraités: 40.00€
- Les Membres Etudiants: 40.00
- Les membres Honoraires ne payent pas de cotisation.

Art. 16. Chaque année la cotisation doit être payée au plus tard au 30 avril.

Art. 17. La cotisation comporte une contribution fixée par le Fond Central (Le Fond Central est le système financier de la société mère EUMA Europe. Le montant de la cotisation remis au Fonds Central est déterminé à l'Assemblée Générale Européenne et doit être envoyé le 30 avril et le 30 novembre de chaque année.) et la somme nécessaire pour couvrir les frais nationaux fixée lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

VI. Résiliation

Art. 18. La qualité de Membre se perd par:

- Le non-paiement au 30 avril de la cotisation annuelle.
- La démission (Art. 19)
- La radiation (Art. 20)
- La dissolution de l'Association (XIV)

Art. 19. Tout Membre de l'Association peut en démissionner en écrivant sa décision au Président et au Trésorier.

Art. 20. La radiation.

a. Tout Membre peut être radié par la décision du Comité de Direction:

- Si, lors de son admission, il a fait délibérément une fausse déclaration.
- S'il nuit à la réputation de l'Association, ou en quelque façon empêche la poursuite des buts de l'Association.

b. Les Membres menacés de radiation ont le droit de faire directement appel au Comité de Direction pour présenter leur cas.

c. La décision du Comité de Direction de radier un Membre doit être notifiée par écrit aux Membres de l'Assemblée Générale.

VII. L'Assemblée Générale

Art. 21. L'activité de l'Association est contrôlée par ses membres réunis en Assemblée Générale. Les Membres de l'Association pourvu qu'ils soient à jour de leur cotisation, peuvent participer personnellement à l'Assemblée ou s'y faire représenter par des mandataires. Les articles 10, 11, 12, 13 et 14 traitent de la limitation des droits de vote.

Art. 22. L'Assemblée Générale doit être convoquée une fois par an. La date proposée pour l'Assemblée Générale doit être communiquée au moins quatre-vingt-dix jours à l'avance à tous les Membres de l'Association.

Art. 23. Les Membres désirant soumettre un sujet de discussion à l'Assemblée Générale doivent en aviser, par écrit, le Comité de Direction au moins soixante jours avant la date proposée pour l'Assemblée Générale. Tout sujet non inscrit à l'ordre du jour ne peut être discuté en Assemblée Générale, sauf décision contraire votée au moins par soixante-six pour cent des Membres présents ou représentés à ladite Assemblée.

Art. 24. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale, avec la documentation nécessaire, doit être communiqué aux Membres au moins trente jours avant la date de ladite Assemblée. L'ordre du jour doit clairement spécifier ce que les Membres sont appelés à décider.

Art. 25. En accord avec les articles précédents, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale doit comprendre les sujets suivants:

- Désignation d'un Président de séance.
- Désignation d'un rédacteur du procès-verbal.
- Excuses des Membres Absents.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente.
- Discussion des points évoqués dans ce procès-verbal.
- Présentation par le Président du rapport moral des douze derniers mois.
- Présentation et approbation du compte d'exploitation de l'année dernière.
- Présentation du compte d'exploitation du premier semestre de l'année en cours.
- Présentation et approbation d'un budget provisionnel pour l'année à venir.
- Approbation du montant de la contribution.
- Election des Membres du Comité (tous les deux ans) et des Représentants des Membres Affiliés.
- Traitement des sujets proposés conformément à l'Article 23.
- Questions diverses.
- Date et lieu de la prochaine Assemblée Générale.

Art. 26. La volonté de l'Assemblée est exprimée en règle générale par le vote à la majorité simple. Pour les modifications des statuts et la dissolution de l'Association, voir les articles

Art. 27. Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Comité de Direction ou si au moins trente-trois pour cent de Membres le demandent par écrit. La date proposée pour ladite Assemblée ainsi que l'ordre du jour avec les documents nécessaires doivent être soumis au Comité de Direction au moins trente jours à l'avance. Les Membres du Comité de Direction doivent communiquer cette information à tous les membres de l'Association. Aucun sujet non inscrit à l'ordre du jour ne peut y être discuté sauf décision contraire votée au moins par soixante-six pour cent des Membres présents ou représentés cette Assemblée Extraordinaire.

Art. 28. Les Membres de l'Association sont tenus à respecter les décisions prises par l'Assemblée Générale valablement constituée telles que mentionnées dans le procès-verbal, à moins que, dans le mois qui suit réception de procès-verbal, le Président ne reçoive une contestation quant à l'exactitude du procès-verbal. Lors des Assemblées Générales, les Membres qui le désirent peuvent faire mentionner au procès-verbal tout désaccord formulé.

Art. 29. L'Assemblée Générale est valablement constituée si les formalités ci-dessus ont été observées (Art. 24 et 25) et que cinquante pour cent des Membres sont régulièrement représentés.

VIII. Le Comité de Direction

Art. 30. Le Comité de Direction contrôlent le bon fonctionnement de l'Association lors de l'Assemblée Générale Annuelle. Il est aussi responsable devant l'Association Mère du fonctionnement efficace de l'Association dans son propre pays (cf: le Grand-Duché du Luxembourg).

Art. 31. Chaque Comité de Direction est composé d'au moins trois Membres élus lors de l'Assemblée Générale Annuelle à la majorité plus un vote. Les fonctions représentées par les trois membres minimum requis sont:

- Un Président
- Un Trésorier
- Un Chargé des Relations Publiques

Art. 32. Le Comité de Direction peut comprendre une majorité de dix Membres.

Art. 33. Les Membres du Comité de Direction peuvent siéger au sein du Comité pour deux mandats de deux ans par fonction.

Art. 34. Le Comité de Direction a le droit de coopter des Membres Actifs ou des Membres Affiliés pour combler les vacances qui viendraient à se produire dans le Comité de Direction. De telles cooptations sont valables jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, même au cas où le nombre de Membres Affiliés serait temporairement de plus de deux dans le Comité de Direction.

IX. Ressources de l'Association

Art. 35. Toutes les sommes collectées au nom de l'Association sont la propriété de l'Association.

Art. 36. Les dépenses doivent être autorisées par au moins deux Membres dont l'un doit être le Trésorier et l'autre (ou les autres) est désigné pour ce rôle par le Comité de Direction.

Art. 37. L'année financière pour l'Association est celle de l'année civile. Le compte d'exploitation et le bilan de l'année précédente, dûment contrôlés, ainsi que le compte d'exploitation du premier semestre de l'année en cours doivent être présentés à l'Assemblée Générale Annuelle.

X. Résolutions

Art. 38. Tout Membre peut requérir qu'un projet de résolution soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, à la condition que ce projet de résolution soit appuyé par la signature d'un membre du Comité de Direction ou de dix Membres à jour de leur cotisation et qu'il soit reçu avant l'échéance spécifiée par le Comité de Direction.

Art. 39. Les projets de résolution à discuter en Assemblée Générale doivent être notifiés au Comité de Direction par écrit, au moins soixante jours avant la date proposée pour l'Assemblée. Le projet de résolution doit clairement spécifier ce que les Membres sont appelés à décider.

XI. Procédure de vote

Art. 40. Le vote des résolutions en Assemblée Générale est public à moins que soixante-dix pour cent des Membres décident que le vote soit secret.

Art. 41. Les bulletins secrets seront utilisés pour élire les Membres du Comité de Direction et les Représentants des Membres Affiliés. On n'aura pas recours aux bulletins lorsqu'il y a seulement une candidature pour un poste donné.

Art. 42. En cas d'égalité de voix, le Comité de Direction de l'année en cours, y compris le Président, voteront par bulletin secret pour le candidat de leur choix.

XII. Délégation des pouvoirs - Vote par procuration

Art. 43. Les Membres qui ont le droit d'être présents aux Assemblées Générales peuvent être représentés par un Membre (Actif, Affilié ou Associé) à jour de sa cotisation, s'ils sont eux-mêmes dans l'impossibilité d'être présents. De tels représentants ont les mêmes droits de vote et de parole que le Membre qu'ils représentent.

Art. 44. Les bulletins de vote par procuration peuvent être remis à tout Membre de l'Association qui sera présent à la réunion. Ces bulletins peuvent être remis avec les instructions précises de vote ou laissé à la discrétion du porteur. Dans les deux cas, ils doivent être reçus par un Membre du Conseil ou de l'Assemblée Générale.

Si la présence du mandataire à la réunion devient possible, ses bulletins de vote par procuration seront retirés à la réunion.

XIII. Amendements des statuts

Art. 45. Il ne peut être apporté d'amendements aux statuts que par des résolutions votées par soixante-six pour cent au moins des Membres de l'Association, personnellement présents ou représentés à l'Assemblée Générale, à la condition que les amendements proposés aient été communiqués avec l'ordre du jour de la convocation à l'Assemblée Générale trente jours avant ladite Assemblée.

XIV. Dissolution de l'Association

Art. 46. L'Association peut à tout moment être dissoute par un vote représentant soixante-six pour cent au moins des Membres présents ou représentés à une Assemblée Générale; la convocation à cette Assemblée Générale devra préciser la nature de la résolution qui lui sera soumise.

Art. 47. L'Assemblée Générale Européenne qui votera cette résolution devra désigner une ou plusieurs personnes responsables de la dissolution de l'Association et du paiement des dettes. Cette ou ces personnes responsables auront pouvoir de distribuer tout reliquat d'actif de l'Association à une ou plusieurs organismes de leur choix liés à la profession d'attaché de direction, à moins que la résolution de l'Assemblée Générale n'en ait décidé autrement.

XV. Responsabilité des Membres

Art. 48. Aucun Membre n'est personnellement responsable des dettes de l'Association à moins qu'un Membre ait accepté un contrat ou un emprunt au nom de l'Association sans en avoir eu l'autorisation. Dans ce cas, sa responsabilité sera limitée seulement à ce contrat ou cet emprunt spécifique.

Art. 49. En cas de dissolution de l'Association, les personnes désignées par l'Assemblée Générale Européenne pour y procéder auront le droit de réclamer à tous les Membres effectifs à la date de ladite Assemblée une somme au plus égale à la contribution en cours au Fonds Central pour couvrir les frais et charges de la dissolution.

Le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013092071/247.

(130110805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Geo Travel Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.022.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 13 décembre 2012

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 13 décembre 2012 que:

- Les associés ont accepté la démission de Mirko Dietz, en tant que membre du conseil de surveillance de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Jens Höllermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau membre du conseil de surveillance de la Société, avec effet immédiat et ce, jusqu'au 15 février 2016.

Il en résulte qu'à compter du 13 décembre 2012, le conseil de surveillance de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier
- Cédric Pedoni
- Ian Kent
- Jens Höllermann

LuxGEO GP S.à.r.l.
Gérant Commandité
Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2013092088/23.

(130112073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Vatoa Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.468.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 18 mai 2013

1. Le siège social a été transféré de L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. M. Olivier LIEGEOIS a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Patrick MOINET a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Benoît BAUDUIN a démissionné de son mandat d'administrateur.

5. La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

6. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

7. Mme Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

8. M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 6 mai 1974, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

9. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58545, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 03.07.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VATOA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013092034/31.

(130111644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

YCAP Asset Management (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.703.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of June.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the company YCAP Asset Management (Europe) S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.703, incorporated by virtue of a deed received by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing professionally in Esch-sur-Alzette on 5 mai 2011 (hereinafter referred to as the "Company"). The Articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1450 of 19 June 2013.

The extraordinary general meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the issued share capital of EUR 1,000,000 (one million Euro) is duly represented at the meeting (hereinafter referred to as the "Shareholders"). The meeting can thus validly deliberate and decide on all items mentioned on the agenda and waived all convening requirements and formalities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,000,000.- (one million Euro) to EUR 1,150,000.- (one million one hundred and fifty thousand Euro) by the issue of 150 (one hundred and fifty) new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, by contribution in cash.

2.- Subscription, payment

3.- Amendment of article 5.1 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,000,000.- (one million Euro) to EUR 1,150,000.- (one million one hundred and fifty thousand Euro) by the issue of 150 (one hundred and fifty) new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, by contribution in cash.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 150 (one hundred and fifty) new shares the sole shareholder YCAP HOLDING S.A.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon YCAP HOLDING S.A., prenamed, represented by Ms Flora Gibert prenamed, by virtue of a proxy given under private seal declared to subscribe to the 150 (one hundred and fifty) new shares, and to have them fully paid up

by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The Company has an issued Capital set at one million one hundred fifty thousands Euro (EUR 1,150,000) represented by one thousand one hundred and fifty (1,150) shares each with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) fully paid up.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le vingt huit juin.

Par-devant nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société YCAP Asset Management (Europe) S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 160.703, constituée suivant acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 mai 2011 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte par le notaire instrumentant le 14 mars 2013, publié au Mémorial C des Sociétés et des Associations numéro 1450 du 19 juin 2013.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire de l'assemblée et l'assemblée générale extraordinaire désigne comme Scrutateur de l'assemblée Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société représentant 100% du capital social émis de EUR 1.000.000 (un million d'euros) sont dûment représentés à l'assemblée (ci-après les "Actionnaires"). L'assemblée peut dès lors délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et les actionnaires renoncent aux exigences et formalités de convocation.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'Euro) à EUR 1.150.000,- (un million cent cinquante mille Eur) par l'émission de 150 (cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription, paiement

3.- Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'Euro) à EUR 1.150.000,- (un million cent cinquante mille Eur) par l'émission de 150 (cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée, décide d'admettre à la souscription des 150 (cent cinquante) actions nouvelles l'actionnaire unique YCAP HOLDING S.A.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite YCAP HOLDING S.A., prénommée, représentée Flora Gibert prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé a déclaré souscrire aux 150 (cent cinquante) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euro), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million cent cinquante mille Euros (EUR 1.150.000,-) représenté par mille cent cinquante (1.150) actions ayant chacune une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) toutes libérées. »

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 01^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30205. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013092052/125.

(130111611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Trevires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 137.817.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TREVIRE S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013092012/17.

(130112161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

MMC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.668.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 31 mai 2013 au siège social de la société que:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur M. Pär Stenstierna jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur M. Gilles Wecker jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

3. Le conseil d'administration a noté le changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur M. Gilles Wecker. Par conséquent l'adresse a été changée de Avenue Marie-Thérèse, 2-4, L-2132 Luxembourg à la nouvelle adresse Boulevard Royal, 11, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Administrateurs

Référence de publication: 2013092631/20.

(130112986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

M.A.C.H., Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of July.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared,

Advent Mach S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 89855, duly represented by Me Ana Bramao, maître en droit, by virtue of a proxy dated 1st July 2013, and being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.à r.l. in abbreviation M.A.C.H. S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 89824, and incorporated as a société anonyme by deed of Me Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1760 on 11 December 2002.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 5 November 2007, published in the Mémorial number 2786 on 3 December 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda below.

2. The board of managers of the Company has decided in its circular resolutions dated 24 May 2013 to propose to the Sole Shareholder to proceed to the division by acquisition of the Company without dissolution of the Company through the transfer of part of its assets and liabilities of the Company to MACH II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B 177370 (the "Recipient Company").

The board of managers of the Company and the board of managers of the Recipient Company have respectively approved in the circular resolutions dated 24 May 2013 and at the board meeting held on 24 May 2013 the common draft terms of division of the Company (the "Demerger Proposal") which has been published on 31 May 2013 in the Mémorial number 1284 in accordance with article 290 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law").

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

A. Presentation of the common draft terms of division (the "Demerger Proposal") of the Company issued by the Company (as divided company) and MACH II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 177.370 (as recipient company) (the "Recipient Company") including the exchange ratio contained therein in accordance with article 287 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law");

B. Approval of the Demerger Proposal and decision to proceed to the division by acquisition of the Company, without dissolution of the Company, according to articles 287 to 307 of the Law, by the transfer, without dissolution, of part of

the assets and liabilities of the Company (the "Divested Business") to the Recipient Company; acknowledgement and approval of the changes made to the list of assets and liabilities contained in the Demerger Proposal in accordance with article 293 of the Law and that the amount to be allocated to the share premium account of the Recipient Company shall be of nine million seven thousand and ninety-seven Euro (€9,007,097) instead of two million twenty-one thousand two hundred and sixty-four Euro (€2,021,264);

C. Approval of the transfer of the Divested Business to the Recipient Company in consideration for the issue by the Recipient Company of two hundred and twenty-five thousand (225,000) shares with a nominal value of one Euro (€1) each to Advent Mach S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 89.855, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder1"); and

D. Acknowledgement of the effective date of the demerger.

4. The provisions of the Law regarding the divisions have been fulfilled:

a) publication on 31 May 2013 of the Demerger Proposal in the Mémorial number 1284, being at least one month before the date of the present sole shareholder resolutions which is to decide on the Demerger Proposal;

b) deposit of the documents required by article 295 of the Law at the registered office of the companies involved in the division at least one month before the date of the decisions of the sole shareholder of each of the companies involved in the division, except for the reports provided for by article 295 c) to e) of the Law, which were waived by the sole shareholder of each of the companies involved in the division by written sole shareholder's resolutions passed on 31 May 2013.

After due consideration of the agenda above and of item 4. a) and b), the Sole Shareholder approved the foregoing and took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it has appropriate and sufficient knowledge of the Demerger Proposal issued by the Company (as divided company) and the Recipient Company (as recipient company), and including the exchange ratio contained therein according to article 287 of the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder noted that the Demerger Proposal has been approved by the board of managers of the Company in its circular resolutions dated 24 May 2013 and the board of managers of the Recipient Company at its meeting held on 24 May 2013, and has been published on 31 May 2013 in the Memorial number 1284 in accordance with article 290 of the Law.

The Sole Shareholder resolved to approve and ratify the Demerger Proposal of the Company in all its provisions and in its entirety, without any exception or reserves.

Notwithstanding such approval, the Sole Shareholder acknowledged having received a notification letter dated 30 June 2013 from the board of managers of the Company in accordance with article 293 of the Law pursuant to which it has been informed of the changes to the list of assets and liabilities (contained in the Demerger Proposal) as well as to the amount to be allocated to the share premium of the Recipient Company, being nine million seven thousand and ninety-seven Euro (€9,007,097) instead of two million twenty-one thousand two hundred and sixty-four Euro (€2,021,264), such changes having occurred between the date of the Demerger Proposal and the date of the present deed (the "Notification Letter").

A. The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve that the following amendments have been made to the list of assets and liabilities contained in the Demerger Proposal:

- the employment agreement with reference E00226 is replaced by the employment agreement with reference E00144;
- all completed and in-progress internally developed software are now identified under schedules 1 - 6 of the document entitled "IPR to be transferred" (instead of rows 4 to 751 of the spreadsheet entitled "Divestment Company IPR"); and
- the laptop computer with reference LUMAL358 is replaced by the laptop computer with reference LUMAL367.

B. The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve that the following additional assets and liabilities will be allocated to the Recipient Company:

- the customer contract (required to operate the EEA DC / NRT business) number 400000 set out in the "Customers and Services List";
- all acquired software licenses to operate corporate information technology infrastructure and Frankfurt datacentre requirements as identified in the document entitled "Newly purchased hardware and software to be transferred" will be transferred to the Recipient Company;
- all information technology infrastructure related to the new Frankfurt datacentre as identified in the document entitled "Newly purchased hardware and software to be transferred" will be transferred to the Recipient Company; and
- all furniture used exclusively by the staff transferred to the Recipient Company will be transferred to the Recipient Company.

C. The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve that the following assets and liabilities have been removed from the list of assets and liabilities:

- the employment agreements with references E00001 and C01976 will not be transferred to the Recipient Company; and

- the minimum cash amount of EUR 12,500 will not be transferred to the Recipient Company but the value of the additional assets and liabilities that will be contributed to the Recipient Company will be allocated to the share premium account of the Recipient Company.

The Sole Shareholder confirms having received an updated list of assets and liabilities attached to the Notification Letter and resolved to approve the amendments to the list of assets and liabilities and to the amount to be allocated to the share premium account of the Recipient Company.

As a result of the amendments to the list of assets and liabilities, the Sole Shareholder resolved to approve the new share exchange ratio being the transfer from the Company to the Recipient Company of the Divested Business in consideration for the issue by the Recipient Company of two hundred and twenty-five thousand (225,000) shares to the Sole Shareholder together with a share premium of an amount nine million seven thousand and ninety-seven Euro (€9,007,097) instead of two million twenty-one thousand two hundred and sixty-four Euro (€2,021,264) as set out in the Demerger Proposal and the Sole Shareholder resolved to approve the changes between the valuation of the Divested Business and the amounts of the assets and liabilities to be allocated to the Recipient Company as reflected in the Demerger Proposal and the valuation of the Divested Business and the amounts of the assets and liabilities to be allocated to the Recipient Company as set forth herein.

The Sole Shareholder resolved to approve and realise the division by acquisition of the Company, without dissolution of the Company though the transfer of the Divested Business (as detailed in the Demerger Proposal and hereabove), without exception and reserves, to the Recipient Company in accordance with the allocation principles and modalities set forth in the Demerger Proposal.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve that in consideration for the transfer of the Divested Business to the Recipient Company, following the Company's division by acquisition, without dissolution of the Company, the Sole Shareholder shall be allotted with two hundred and twenty-five thousand (225,000) new shares, each having a nominal value one Euro (€1) to be issued by the Recipient Company and an amount of nine million seven thousand and ninety-seven Euro (€9,007,097) will be allocated to the share premium account of the Recipient Company (the "New Shares").

Fourth resolution

The Sole Shareholder noted that from an accounting and tax point of view, the division will be effective as from 1 July 2013 and from a legal perspective as from the date of the last Sole Shareholder decision approving the division without prejudice to the provisions of article 302 of the Law regarding the effects of the division towards third parties, in accordance with the allocation of the Divested Business to the Recipient Company as provided for in the Demerger Proposal.

Statements

The undersigned notary stated, in accordance with the provisions of article 300 of the Law, the existence and the legality of the deeds and formalities of the division executed by the Company and the Recipient Company, and the Demerger Proposal.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Esch-sur-Alzette on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu

Advent Mach S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 89855, dûment représentée par Me Ana Bramao, maître en droit, en vertu d'une procuration du 1^{er} juillet 2013, et étant l'associé unique

Associé Unique») de MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.à r.l. en abrégé M.A.C.H. S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 89824, et constituée sous la forme d'une société anonyme le 22 novembre 2002 suivant acte reçu de Me Léon Thomas, connu en tant que Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1760 du 11 décembre 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 novembre 2007 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2786 du 3 décembre 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises de la Société, lui permettant ainsi de prendre valablement des décisions sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour ci-dessous.

2. Le conseil de gérance de la Société a décidé dans ses résolutions circulaires du 24 mai 2013 de proposer à l'Associé Unique de procéder à la scission par absorption de la Société sans dissolution de la Société par le transfert d'une partie du patrimoine actif et passif de la Société à MACH II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 177370 (la «Société Bénéficiaire»).

Le conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance de la Société Bénéficiaire ont respectivement approuvé dans les résolutions circulaires du 24 mai 2013 et lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 mai 2013 le projet commun de scission de la Société (le «Projet de Scission») qui a été publié au Mémorial du 31 mai 2013 numéro 1284, conformément à l'article 290 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi»).

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

A. Présentation du projet commun de scission (le «Projet de Scission») de la Société émis par la Société (en tant que société scindée) et MACH S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 177.370 (en tant que société bénéficiaire) (la «Société Bénéficiaire»), y compris le rapport d'échange y contenu, conformément à l'article 287 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»);

B. Approbation du Projet de Scission et décision de procéder à la scission par absorption de la Société, sans dissolution de la Société, conformément aux articles 287 à 307 de la Loi, par le transfert, sans dissolution, d'une partie du patrimoine actif et passif de la Société (l'«Activité Cédée») à la Société Bénéficiaire; constat et approbation des modifications apportées à la liste du patrimoine actif et passif contenue dans le Projet de Scission conformément à l'article 293 de la Loi et du fait que le montant à allouer au compte de prime d'émission de la Société Bénéficiaire sera de neuf millions sept mille quatre-vingt-dix-sept euros (9.007.097 €) au lieu de deux millions vingt-et-un mille deux cent soixante-quatre euros (2.021.264 €);

C. Approbation du transfert de l'Activité Cédée à la Société Bénéficiaire en contrepartie de l'émission par la Société Bénéficiaire de deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune à Advent Mach S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 89.855, étant l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»); et

D. Constat de la date de la prise d'effet de la scission.

4. Les dispositions de la Loi concernant les scissions ont été respectées:

a) publication du Projet de Scission au Mémorial du 31 mai 2013 numéro 1284, soit au moins un mois avant la date des présentes résolutions de l'associé unique appelé à se prononcer sur le Projet de Scission;

b) dépôt des documents requis par l'article 295 de la Loi au siège social des sociétés participant à la scission au moins un mois avant la date des décisions de l'associé unique de chacune des sociétés participant à la scission, à l'exception des rapports prévus à l'article 295 c) à e) de la Loi, auxquels a renoncé l'associé unique de chacune des sociétés participant à la scission par des résolutions écrites de l'associé unique adoptées le 31 mai 2013.

Après avoir dûment examiné l'ordre du jour ci-dessus et les points 4. a) et b), l'Associé Unique a approuvé ce qui précède et a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré avoir une connaissance adéquate et suffisante du Projet de Scission émis par la Société (en tant que société scindée) et la Société Bénéficiaire (en tant que société bénéficiaire), y compris le rapport d'échange y contenu, conformément à l'article 287 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a pris acte de l'approbation du Projet de Scission par le conseil de gérance de la Société dans ses résolutions circulaires du 24 mai 2013 et le conseil de gérance de la Société Bénéficiaire lors de sa réunion du conseil de gérance tenue le 24 mai 2013, ainsi que de la publication du Projet de Scission au Mémorial du 31 mai 2013 numéro 1284, conformément à l'article 290 de la Loi.

L'Associé Unique a décidé d'approuver et de ratifier l'ensemble des dispositions et l'intégralité du Projet de Scission de la Société, sans exceptions ou réserves.

Nonobstant cette approbation, l'Associé Unique a reconnu avoir reçu une lettre de notification en date du 30 juin 2013 de la part du conseil de gérance de la Société, conformément à l'article 293 de la Loi, en vertu de laquelle il a été informé des modifications apportées à la liste des éléments du patrimoine actif et passif (contenue dans le Projet de Scission) ainsi que le montant devant être alloué au compte de prime d'émission de la Société Bénéficiaire, soit neuf millions sept mille quatre-vingt-dix-sept euros (9.007.097 €) au lieu de deux millions vingt-et-un mille deux cent soixante-quatre euros (2.021.264 €), ces modifications étant intervenues entre la date de l'établissement du Projet de Scission et la date du présent acte (la «Lettre de Notification»).

A. L'Associé Unique a décidé de reconnaître et d'approuver que les modifications suivantes ont été apportées à liste du patrimoine actif et passif contenue dans le Projet de Scission:

- 1) le contrat de travail avec la référence E00226 est remplacé par le contrat de travail avec la référence E00144;
- 2) tous les logiciels développés en interne, finaux et en cours de réalisation, sont désormais identifiés sous les annexes 1 - 6 du document intitulé «IPR to be transferred» (au lieu des lignes 4 à 751 de la liste intitulée «Divestment Company IPR»); et
- 3) l'ordinateur portable avec la référence LUMAL358 est remplacé par l'ordinateur portable avec la référence LUMAL367.

B. L'Associé Unique décide de reconnaître et d'approuver que les éléments du patrimoine actif et passif suivants soient affectés à la Société Bénéficiaire:

- le contrat client (nécessaire pour exercer l'activité EEA DC / NRT) numéro 400000 repris dans la liste «Customer and Services List»;
- toutes les licences de logiciels obtenues afin d'exploiter les infrastructures en de technologies technologiques de l'information d'entreprise et des exigences des bases de données de Francfort telles qu'identifiées dans le document intitulé «Newly purchased hardware and software to be transferred», seront transférées à la Société Bénéficiaire;
- toutes les infrastructures en de technologies technologiques de l'information relatives à la base de données telles qu'identifiées dans le document intitulé «Newly purchased hardware and software to be transferred» seront transférées à la Société Bénéficiaire; et
- tous les meubles utilisés exclusivement par le personnel transféré à la Société Bénéficiaire seront transférés à la Société Bénéficiaire.

C. L'Associé Unique a décidé de constater et d'approuver que les éléments du patrimoine actif et passif suivants ont été supprimés de la liste du patrimoine actif et passif:

- les contrats de travail avec les références E00001 et C01976 ne seront pas transférés à la Société Bénéficiaire; et
- le montant minimum en numéraire de 12.500 EUR ne sera pas transféré à la Société Bénéficiaire, mais la valeur des éléments du patrimoine actif et passif supplémentaires qui seront apportés à la Société Bénéficiaire sera allouée au compte de prime d'émission à la Société Bénéficiaire.

L'Associé Unique confirme avoir reçu la liste à jour du patrimoine actif et passif annexée à la Lettre de Notification et a décidé d'approuver les modifications apportées à la liste du patrimoine actif et passif et au montant à allouer au compte de prime d'émission de la Société Bénéficiaire.

Suite aux modifications apportées à la liste du patrimoine actif et passif, l'Associé Unique a décidé d'approuver le nouveau rapport d'échange de parts sociales étant le transfert de l'Activité Cédée de la Société à la Société Bénéficiaire en contrepartie de l'émission par la Société Bénéficiaire de deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales à l'Associé Unique accompagnée d'une prime d'émission d'un montant de neuf millions sept mille quatre-vingt-dix-sept euros (9.007.097 €) au lieu de deux millions vingt-et-un mille deux cent soixante-quatre euros (2.021.264 €) tel qu'indiqué dans le Projet de Scission et l'Associé Unique a décidé d'approuver les modifications entre l'évaluation de l'Activité Cédée et les montants du patrimoine actif et passif à allouer à la Société Bénéficiaire comme reflété dans le Projet de Scission et l'évaluation de l'Activité Cédée et les montants du patrimoine actif et passif à allouer à la Société Bénéficiaire tel qu'énoncé dans le présent acte.

L'Associé Unique a décidé d'approuver et de réaliser la scission par absorption de la Société, sans dissolution de la Société, par le transfert de l'Activité Cédée (tel qu'expliqué en détails dans le Projet de Scission et ci-dessus), sans exceptions ou réserves, à la Société Bénéficiaire, conformément aux principes et modalités de répartition indiqués dans le Projet de Scission.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver, en contrepartie du transfert de l'Activité Cédée à la Société Bénéficiaire, suivant la scission par absorption de la Société, sans dissolution de la Société, l'allocation à l'Associé Unique de deux cent vingt-cinq mille (225.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune devant être émises par la Société Bénéficiaire et un montant de neuf millions sept mille quatre-vingt-dix-sept euros (9.007.097 €) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société Bénéficiaire (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Quatrième résolution

L'Associé Unique a pris acte que d'un point de vue comptable et fiscal, la scission prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2013 et d'un point de vue juridique, à compter de la date de la dernière décision de l'Associé Unique approuvant la scission sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la Loi concernant les effets de la scission envers les tiers, conformément à la répartition de l'Activité Cédée à la Société Bénéficiaire tel que prévu dans le Projet de Scission.

Déclarations

Le notaire soussigné a attesté, conformément à l'article 300 de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités de la scission signés par la Société et la Société Bénéficiaire, et du Projet de Scission.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à € 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: BRAMAO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/07/2013. Relation: EAC/2013/8559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092636/297.

(130113075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

MMC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.07.2013.

Référence de publication: 2013092630/10.

(130112979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

MGI Fisogest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 20.114.

Résolutions de l'associé unique prises le 24 juin 2013

Siège social

L'Associée unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Gérant

L'Associée unique constate le changement d'adresse professionnelle de son gérant:

Monsieur Nico Hansen demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Associé

L'Associée unique constate le changement de siège de son associé:

Monsieur Nico Hansen demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013092623/17.

(130113125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

MGP Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.457.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of May.

Before Maître Joelle Schwachtgen, notary residing in Wiltz, acting on behalf of her colleague Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, which will be the depositary of the deed.

There appeared:

- "MGP Asia (Lux) III S.à r.l.", having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 128964; and

- "Luxembourg Corporation Company S.A.", having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 37974,

both here represented by Benedicte LEBICHOT, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on 31 May 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to enact the following articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), (the "Articles of Association") which they declare to establish as follows:

Art. 1. The above named parties and all persons and entities who may become partners in the future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these Articles of Association.

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "TMK Shares") of one Japanese tokutei mokuteki kaisha ("TMK") and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by TMK of bonds to financing institutions or the taking of loans by TMK from financing institutions, and their successors and assigns (such financing institutions, collectively, the "Bondholder"), (iii) take up loans of any type by whatever means necessary from affiliated companies and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. In order to remain at all times a single purpose entity, the Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organisational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if the Company is a part of a consolidated group, then the Company shall be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm's length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its Partners or affiliates;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;

- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

Art. 4. The term of the Company shall be for an unlimited period. The formation is to be effective as of the date of the Articles of Association.

Art. 5. The Company's denomination shall be "MGP Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.".

Art. 6. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 7. The Company's corporate capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty US dollars (USD 40.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 10 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. One of the Managers shall at all times be an independent manager (the "Independent Manager"), i.e. one of the Managers of the Company who shall not have been at the time of such appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company or its Affiliates (other than his or her service as an independent manager and/or special member of an Affiliate or as a nominal holder of one part in the Company or a unitholder or shareholder of an Affiliate), (b) a customer, supplier or other person who derives more than two (2) percent of its purchases or revenues from its activities with the Company or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company or any of its Affiliates, (c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person, or (d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person. "Affiliate" shall mean with respect to any person, any person that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person. For purposes of this definition, "control" (including, with correlative meanings, the terms "controlled by" and "under common control with"), as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interests, by contract or otherwise; provided, however, the Company shall not be deemed an Affiliate of the Partner.

The Independent Manager is required to be a Partner of the Company.

A vacancy in the office of the Independent Manager shall be filled with a person or corporation who is also an Independent Manager.

The Managers together with the Independent Manager form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. For the passing of certain resolutions set out in Article 12, the

unanimous votes of all Managers including the Independent Manager is required. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He / she must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

With the exception of the Independent Manager, each Manager can bind the Company by his / her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 12. The unanimous consent of all Managers including, for the avoidance of doubt, the Independent Manager is needed for the following actions of the Company:

(i) borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable; and

(ii) admitting to a creditor the Company's or TMK's inability to pay its debts generally.

Art. 13. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 14. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 16. The Partners or Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a "Significant Action") except by unanimous agreement of all Partners, including the Independent Manager:

(i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;

- (iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or TMK's assets;
- (v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;
- (vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;
- (vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;
- (viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or
- (ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK or changing the Independent Manager of the Company or any director of the TMK (other than with respect to death, incapacity or voluntary resignation of the Independent Manager of the Company or any director of the TMK, in which case the Company shall have thirty (30) days to replace the Independent Manager).

Art. 17. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 18. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 19. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 21. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners.

Art. 22. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2013.

Subscription and liberation

The Articles of Association having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

1. " MGP Asia (Lux) III S.a r.l.", prenamed,	499
2. "Luxembourg Corporation Company S.A.", prenamed	<u>1</u>
Total:	500

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who states it.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred sixty-six euro (EUR 1,166.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the Partners, represented as aforesaid and representing the entire share capital, took the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at four (4).
2. Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mrs Joanne Fitzgerald, born in Waterford, Ireland on 11 March 1979, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs Bernardine Louise Maria Vos, born in The Hague, The Netherlands on 16 August 1972, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Gregory John Lapham, born in Brisbane, Australia on 12 July 1967 with professional address at Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Hong Kong;

- "Luxembourg Corporation Company S.A.", having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 37974,

3. The company "PricewaterhouseCoopers Société Coopérative", having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (RCS Luxembourg B 65477), is appointed as independent auditor.

4. The appointment of the independent auditor shall be valid until the date of the approval of the first financial statements of the Company.

5. The Company shall have its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joëlle Schwachtgen, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, lequel sera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

- «MGP Asia (Lux) III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.964; et

- «Luxembourg Corporation Company S.A.», une société anonyme ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.974,

toutes les deux ici représentées par Benedicte LEBICHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 31 mai 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, d'être propriétaire, de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les "Actions TMK") d'une tokutei mokuteki kaisha de droit japonais ("TMK") et de voter sur les Actions TMK et autrement d'exercer ses droits en tant que détenteur des Actions TMK, (ii) de délivrer et se plier aux documents signés en connexion avec l'émission par TMK d'obligations à des institutions financières ou contracter des prêts par TMK de la part d'institutions financières, leur successeurs et ayant droits (de telles institutions financières les "Obligataires"), (iii) de contracter des prêts de tout type quelqu'en soit la manière de la part de sociétés affiliées et (iv) de faire tout acte accessoire à ce qui vient d'être nommé. La Société ne conduira pas des affaires qui ne sont pas liées à ce qui vient d'être énuméré et elle ne pourra détenir des actifs sans lien avec ce qui est énuméré.

Art. 3. Dans le but de rester une société à objet unique à chaque moment la Société:

(i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;

(ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;

(iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;

(iv) se présentera envers les créiteurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;

(v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si la Société fait partie d'un groupe consolidé, alors la Société sera présentée comme un membre séparé de ce groupe;

(vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;

(vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon un contrat exigible;

(viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts;

(ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;

(x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;

(xi) paiera ses propres dettes avec ses propres capitaux;

(xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière de transactions envisagées;

(xiii) ne présentera pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;

(xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses Associés ou affiliés;

(xv) ne gagera pas ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, ne prêtera ou n'avancera pas des fonds à toute autre personne à l'exception des dispositions de l'article 2 ci-avant;

(xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte; et

(xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La constitution doit être effective à partir de la date des Statuts.

Art. 5. La Société prend la dénomination de "MGP Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l."

Art. 6. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD), représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars US (40,- USD) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 10 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Un des Gérants doit toujours être un gérant indépendant (le "Gérant Indépendant"), c'est-à-dire un gérant de la Société qui, au moment de sa nomination et durant une période de cinq (5) ans précédant sa nomination, n'a pas été (a) actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés (mis à part l'activité de celle ou celui-ci en tant que Gérant Indépendant et/ou membre spécial d'un Affilié ou en tant que porteur nominal d'une part sociale de la Société ou détenteur de parts ou associé d'un Affilié), (b) un client, fournisseur ou toute autre personne retirant de ses activités avec la Société plus de deux (2) pour cent (2%) de ses achats ou revenus, ou un actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés, (c) une personne contrôlant seule ou conjointement la Société avec quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres, ou (d) un parent

immédiat de quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres. "Affilié" signifie toute personne qui, de manière directe ou indirecte, contrôle, est contrôlée ou est sous contrôle conjoint de l'une de ces personnes. Dans le cadre de cette définition, le terme "contrôle" (incluant les termes corrélatifs "contrôlé" et "contrôle conjoint"), signifie le pouvoir de diriger de manière directe ou indirecte l'une de ces personnes, que ce pouvoir s'exerce au travers de la détention de titres votants ou de tout autre intérêts bénéficiaires, par contrat ou de tout autre manière; il est néanmoins stipulé que la Société ne doit pas être considérée comme constituant un Affilié de l'un de ses Associés.

Le Gérant Indépendant doit être un Associé de la Société.

En cas de vacance du poste de Gérant Indépendant, ce poste doit être attribué à une personne qui est également Gérant Indépendant.

Les Gérants, ensemble avec le Gérant Indépendant, forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le Conseil de Gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. Pour l'adoption des résolutions décrites dans l'article 12, l'unanimité de tous les Gérants, Gérant Indépendant inclus, est requise. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Avec l'exception du Gérant Indépendant, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transactions peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. L'unanimité de tous les Gérants, incluant en cas de doute le Gérant Indépendant est nécessaire pour:

(i) emprunter de l'argent ou devenir débiteur en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et

(ii) admettre l'incapacité de la société ou de la TMK de payer ses dettes envers ses créiteurs.

Art. 13. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 16. Les Associés ou Gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une "Action Significative"), sauf accord unanime des tous les Associés:

(i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;

(ii) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des créiteurs;

(iii) solliciter, consentir, approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;

(v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK;

(vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;

(viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;

(ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK ou changer le Gérant Indépendant (excepté en cas de décès, d'incapacité ou de démission volontaire du Gérant Indépendant dans quel cas la Société aura 30 jours pour remplacer le Gérant Indépendant).

Art. 17. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 19. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux Associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été établis, les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. «MGP Asia (Lux) III S.à r.l.», prénommée,	499
2. «Luxembourg Corporation Company S.A.», prénommée	1
Total:	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt mille dollars US (20.000,- USD) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent soixante-six euros (1.166,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4).
2. Sont nommés Gérants pour une période indéterminée:
 - Madame Joanne Fitzgerald, née à Waterford (Irlande), le 11 mars 1979, demeurant professionnellement à 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Madame Bernardine Louise Maria Vos, née à La Haye (Pays-Bas) le 16 août 1972, demeurant professionnellement à 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Gregory John Lapham, né à Brisbane (Australie) le 12 juillet 1967 demeurant professionnellement à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Hong Kong;
 - «Luxembourg Corporation Company S.A.», ayant son siège social au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974,
3. La société "PricewaterhouseCoopers Société Coopérative", ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (RCS Luxembourg section B numéro 65477) est nommée réviseur d'entreprises.
4. Le mandat du réviseur d'entreprises restera valide jusqu'à l'agrément des comptes du premier exercice social.
5. Le siège social de la Société est établi au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. LEBICHOT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/06/2013. Relation: LAC/2013/25411. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2013.

Référence de publication: 2013092624/471.

(130113023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Médias Finances S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.056.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé nouvel administrateur pour terminer le mandat de Mademoiselle Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013092617/15.

(130112719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Meridium Global Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092622/10.

(130113633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Mie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.813.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092625/10.

(130112837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Mie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.813.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les actionnaires en date du 4 juin 2013:

1. Les mandats des administrateurs A, de Monsieur Geert DUYCK et de Monsieur Bjarne WIND et des administrateurs B, de Monsieur Stefan OOSTVOGELS et de Madame Emanuela BRERO, ont été renouvelés. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée à tenir en 2014.

2. Ernst & Young S.A., rue Gabriel Lippmann 7, Parc d'Activité Sydrall 2, L-5365 Munsbach, a été nommé réviseur d'entreprises agréé de la société. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092626/16.

(130113605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Maguro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 136.575.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2013 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Gérants viennent à échéance à la présente Assemblée.
- Les mandats des Gérants viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Gérants de Monsieur Joseph Winandy et de Monsieur Koen Lozie 61 Grand-Rue L-8510 Redange sur-Attert au poste de gérants.
- Les mandats des Gérants viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Pour extrait

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2013092609/18.

(130113090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

MyCOM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 28, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 128.819.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092607/10.

(130113578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Maguro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 136.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092608/10.

(130112671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

MyCOM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 28, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 128.819.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092606/10.

(130113114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

MyCOM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 28, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 128.819.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092605/10.

(130113113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Multimmo S.A., Société Anonyme,
(anc. REFLEKA (Reflexkauf) S.A.).**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 1, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 140.475.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. Dezember 2012 geht hervor, dass:

1. Der Rechnungsprüfer E.C.G. Domiciliation S.à r.l. (RCS Luxemburg B 97.584), mit Gesellschaftssitz in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zurücktritt.
2. Zum Rechnungsprüfer LAMBDA-GROUP S.A. (RCS Luxemburg B 147.407), mit Gesellschaftssitz in 1, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg ernannt wird.

Das Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2017.
Luxemburg, den 30. Dezember 2012.

Référence de publication: 2013092635/14.

(130113074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Mountain Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092604/10.

(130113260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Morzine Ski Chalets Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092601/10.

(130113261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.471.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013092600/11.

(130113427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Morgan Stanley Eukelade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.595.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MORGAN STANLEY EUKELADE LUXEMBOURG S.à r.l.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013092598/11.

(130113195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Mountain Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.707.

Extrait rectificatif à l'acte L120043991 déposé le 19 mars 2012

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092602/12.

(130113258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Twelve Butternuts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 170.195.

Les comptes annuels, pour la période du 21 juin 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088158/11.

(130109075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Tyler Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.630.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013088159/11.

(130109103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Tallard Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.629.

Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088161/11.

(130108102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

TEIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 943.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 118.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088166/10.

(130108978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Thot SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.859.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THOT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013088174/11.

(130108366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Talents Institutional Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.142.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 21 juin 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2014, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Luca-Paolo LAZ-ZATI (Président), David SEBAN-JEANTET et Alexandre CEGARRA.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2014, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, Ernst & Young S.A., résidant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365, Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088160/16.

(130109126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Talomon Fund S.C.A., SICAV - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.357.

—
Les comptes audités au 31 décembre 2012, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle en date du 28 juin 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013088162/14.

(130108159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Calatrava Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.233.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide de renommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Manuel Garrido y Ruano, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant C/ Oria n° 23, 28.002 Madrid, Espagne

- M. Tomas García Madrid, Administrateur, demeurant Avda Carondelet n° 26, 28.043, Madrid, Espagne

- M. Fernando Aldana Laso, Administrateur, demeurant C/ Orense n° 10, 28.020 Madrid, Espagne

- M. Claude Weber, Administrateur, demeurant au 74, Rue de Merl. L-2146 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013.

2) L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant Ernst & Young S.A., ayant son siège social au n°7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013090426/24.

(130110858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Circuit 3, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 170.221.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 26 juin 2013 à Luxembourg

L'Assemblée Générale Annuelle de l'actionnaire unique de la Société a décidé de reconduire Mazars Luxembourg, une société anonyme, dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour un mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuel au 31 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Circuit 3
Un mandataire

Référence de publication: 2013090411/16.

(130110996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Charterhouse Poppy VI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 116.782.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090408/9.

(130110729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Circuit 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 163.571.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 26 juin 2013 à Luxembourg

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société a décidé de reconduire Mazars Luxembourg, une société anonyme, dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour un mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Circuit 1
Un mandataire

Référence de publication: 2013090409/16.

(130110967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.901.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04. Juli 2013.

Paul DECKER
Der Notar

Référence de publication: 2013090418/13.

(130111312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Charterhouse Poppy III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090405/9.

(130110611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Cyn-Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7321 Steinsel, 1, rue des Fraises.

R.C.S. Luxembourg B 30.794.

L'an deux mille treize,

Le vingt-six juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Romain BERNARD, employé privé, demeurant à L-5762 Hassel, 1, rue de la Forêt,
- 2.- Madame Pauline JAAS, sans état particulier, demeurant à L-1349 Luxembourg, 49, rue Christophe Colomb, ici représentée par Monsieur Romain BERNARD, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 juin 2013, laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, agissant comme dit ci-avant, ont déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Romain BERNARD et Madame Pauline JAAS, prénommés, sont les associés de la société à responsabilité limitée "CYN-ART S.à r.l.", avec siège social à L-2630 Luxembourg, 210, rue de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Echternach, en date du 11 mai 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 299 du 19 octobre 1989, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 230 du 11 juillet 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 93 du 28 février 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 février 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 293 du 30 juillet 1991, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 15 juin 2001 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 411 du 14 mars 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 320 du 9 février 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 30.794, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2. Les associés décident de transférer le siège social de L-2630 Luxembourg, 210, rue de Trèves, à L-7321 Steinsel, 1, rue des Fraises, et de modifier en conséquence l'article cinq, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa premier).** Le siège social est établi à Steinsel."

3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Romain Bernard; E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 29983.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090477/45.

(130110883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**La Mancha Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Skywarp SP 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.842.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of June.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Marchmont Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number OG-253234 (hereafter referred to as the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Mr Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Skywarp SP 1 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6 January 2012, number 52 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.842 (the “Company”). The Company’s articles of association (the “Articles of Association”) were amended the last time by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 March 2013, number 579.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

1. To change the Company’s name into LA MANCHA HOLDING and restate article 1 of the Company’s Articles of Association;
2. To amend and restate article 3 of the Company’s Articles of Association;
3. To add a new article 8.9bis to the Company’s Articles of Association;
4. To add a new chapter IV and article 13 to the Company’s Articles of Association;
5. To note that the existing Chapter IV and Article 13 of the Company’s Articles of Association, and subsequent chapters and articles of the Company’s Articles of Association, will be renumbered accordingly;
6. To, immediately after the amendment of the Company Articles of Association, as sole shareholder of the Company, pass resolutions in order to appoint the members of the Advisory Board of the Company, to accept the resignation of current managers of the Company and to appoint new managers of the Company;
7. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the Company’s name into “LA MANCHA HOLDING S.à r.l.” and to amend and restate article 1 of the Company’s Articles of Association which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the “Company”) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the “Articles”).

The Company exists under the name of “LA MANCHA HOLDING S.à r.l.””

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate article 3 of the Company’s Articles of Association which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to administrative, technical, consulting and operational support and assistance, the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company’s direct or indirect subsidiaries (together with the Company, the “Group”). The Company may also provide the same kind of assistance to minority shareholdings or undertakings of the Company or to third parties, provided that doing so falls within the Company’s best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to add a new article 8.9bis to the to the Company’s Articles of Association which shall forthwith read as follows:

“ **8.9bis.** The Board of Managers shall previously approve the following decisions prior to their approval by the relevant corporate body of the relevant entity of the Group to which the decision relates, save those decisions that come pursuant to applicable law within the exclusive competence of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders of the Company:

- a. Any issuance by the Company of shares or securities of any kind, including without limitation, as an option or dividend payment, except if such issuance of shares forms part of an investment project previously approved.
- b. Any decision to list securities of any entity of the Group for trading on a regulated market, the choice of the initial public offering procedure and investment banks.
- c. The acquisition, subscription, exchange or transfer by any entity of the Group of any kind or amount of securities, except shares in a mutual fund or other short-term investment and except if such transaction forms part of an investment project previously approved.
- d. The creation, purchase or sale by any entity of the Group of any company, business, trust, joint venture or any other entity of any kind, except if such transaction has been approved by within the Group’s or the concerning Group entity’s annual budget.
- e. The sale or purchase by any entity of the Group of assets or of a business concern, in case this transaction is outside the ordinary course of business of the entity of the Group concerned and except if such transaction has been approved within the Group’s or the concerning Group entity’s annual budget.
- f. Any partnership transactions or any joint venture agreement entered into by any entity of the Group relating to mining business or properties, any shareholders’ agreement, except if such transaction forms part of an investment project previously approved by the shareholders.
- g. The creation, extension, reduction, or suppression by any entity of the Group of any activity, except if such transaction has been approved within the Group’s or the concerning Group entity’s annual budget.
- h. The agreement for or amendment of any material terms of any agreements relating to financing or borrowing granted to or by any entity of the Group (including by way of a financial lease), for an amount exceeding USD 2,000,000.
- i. The granting over any shares or assets of any entity of the Group of any charge, pledge, guarantee or any other security in any way securing an amount in excess of USD 1,000,000, except for security interest forming part of financing agreements previously approved.
- j. Any decision involving operational investment of the Company for an amount involved per transaction in excess of USD 10,000,000, except if such investment has been approved within the Group’s or the concerning Group entity’s annual budget as a specific detailed item and not as part of the global provision.

k. Any other decision (including the conclusion, amendment or termination of any agreement) by any entity of the Group involving immediate or future income, expenditure, investment or commitment in one or more installments, including any operatorship agreement, for an amount involved per transaction in excess of USD 2,000,000, except if such transaction has been approved within the Group's or the concerning Group entity's annual budget or is part of a project previously approved.

l. The approval and amendment of the Group's annual budget.

m. The closing and approval of the Group's consolidated financial statements.

n. The commencement and management of any judicial, regulatory or arbitration proceedings of any kind, or the conclusion of any settlement agreement as defendant or plaintiff, if the amount at stake per proceedings exceeds USD 2,000,000.

o. The implementation by any entity of the Group of any stock option, company savings, contribution, incentive or profit-sharing scheme for the employees and company officers and any modification of such schemes except as a result of a legal obligation.

p. The recruitment by any entity of the Group of any officer or employee holding a key position or whose gross annual salary (including bonuses and allowances) is in excess of USD 500,000 or the dismissal of any such officer or employee, the increase of their remuneration or of other benefits granted to them; the increase of any gross annual salary (including bonuses and allowances) of any officer or employee of any entity of the Group if such salary shall be in excess of USD 500,000 after the increase."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to add a new chapter IV and article 13 to the Company's Articles of Association which shall forthwith read as follows:

"Chapter IV. Advisory Board and Advisory Committees

Art. 13. Advisory Board.

13.1 An advisory board (the "Advisory Board") of the Company shall be established and composed of at least three (3) members (the "Advisory Board Member(s)") and any number of alternate Advisory Board Member(s) (the "Alternate Member(s)") appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall approve the remuneration, if any, and the terms and conditions of appointment of each of the Advisory Board Members and Alternate Members. Neither the Advisory Board Members nor the Alternate Members need to be shareholders. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the Advisory Board Members and Alternate Members.

13.2 The Advisory Board Members and the Alternate Members may be re-elected at the end of their term by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

13.3 The Advisory Board will appoint a chairman (the "Advisory Board Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be an Advisory Board Member or an Alternate Member and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Advisory Board.

13.4 The Advisory Board will meet upon notice given by the Advisory Board Chairman or upon request of any Advisory Board Member. The Advisory Board Chairman will preside at all meetings of the Advisory Board. In her/his absence the Advisory Board may appoint another Advisory Board Member as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

13.5 Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of meetings of the Advisory Board shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

13.6 The notice may be waived by unanimous written consent by all Advisory Board Members at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Advisory Board.

13.7 Every meeting of the Advisory Board shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

13.8 Any Advisory Board Member may act at any meeting of the Advisory Board by appointing in writing another Advisory Board Member or an Alternate Member as her/his representative.

13.9 A quorum of the Advisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the Advisory Board Member holding office.

13.10 Decisions will be taken by a majority of the votes of the Advisory Board Members present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Advisory Board Chairman or, in his absence, the Advisory Board Member appointed as chairman for the meeting has a casting vote.

13.11 One or more Advisory Board Members may participate in a meeting by means of a conference call, by video-conference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously

communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

13.12 A written decision signed by all the Advisory Board Members is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Advisory Board Members which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Advisory Board Members.

13.13 The minutes of the meeting of the Advisory Board shall be drawn up and signed by the Advisory Board Chairman and another Advisory Board Member present or by any two Advisory Board Member present or, as the case may be, Alternate Members present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

13.14 Copies or extracts thereof shall be certified by the Advisory Board Chairman or by any two Advisory Board Members.

13.15 The Advisory Board Members may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Advisory Board, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Advisory Board shall determine.

13.16 The prior Advisory by the Advisory Board shall be required in connection with each of the following matters:

a. any issuance of shares or securities of any kind by any entity of the Group with a value per transaction in excess of USD 5,000,000, including without limitation, as an option or dividend payment, except if such issuance of shares or securities forms part of an investment project previously reviewed by the Advisory Board;

b. any decision to list securities of any entity of the Group for trading on a regulated market, the choice of the initial public offering procedure and investment banks;

c. the acquisition, subscription, exchange or transfer of any kind or amount of securities by any entity of the Group with a value per transaction in excess of USD 5,000,000, except shares in a mutual fund or other short-term investment and except if such transaction forms part of an investment project previously reviewed by the Advisory Board;

d. the creation, purchase or sale by any entity of the Group of any company, business, trust, joint venture or any other entity of any kind with a value per transaction in excess of USD 5,000,000, except if such transaction has been reviewed by the Advisory Board within the Group's or the concerning Group entity's annual budget;

e. the sale or purchase by any entity of the Group of assets or of a business concern with a value per transaction in excess of USD 5,000,000, in case this transaction is outside the ordinary course of business of the entity of the Group concerned and except if such transaction has been reviewed by the Advisory Board within the Group's or the concerning Group entity's annual budget;

f. any partnership transactions or any joint venture agreement entered into by any entity of the Group relating to mining business or properties, any shareholders' agreement, in each case except if such transaction forms part of an investment project previously approved;

g. the creation, extension, reduction, or suppression by any entity of the Group of any activity of any entity of the Group contributing to the consolidated yearly profit of the Group for more than USD 5,000,000, except if such transaction has been approved within the Group's or the concerning Group entity's annual budget;

h. any agreements for, or amendment of any material terms of any agreements relating to, financing or borrowing to or by any entity of the Group (including by way of a financial lease) for an amount exceeding USD 5,000,000;

i. the granting over any shares or assets of any entity of the Group of any charge, pledge, guarantee or any other security in any way securing an amount in excess of USD 5,000,000, except for security interest forming part of financing agreements previously approved;

j. any decision involving operational investment of any entity of the Group for an amount per transaction in excess of USD 20,000,000, except if such investment has been approved within the Group's or the concerning Group entity's annual budget as a specific detailed item and not as part of the global provision;

k. any other decision (including the conclusion, amendment or termination of any agreement) of any entity of the Group involving immediate or future income, expenditure, investment or commitment in one or more instalments, including any operatorship agreement, for an amount involved per transaction in excess of USD 5,000,000, except if such transaction has been approved within the Group's or the concerning Group entity's annual budget or is part of a project previously approved;

l. the approval and amendment of the Group's annual budget;

m. the closing and approval of the Group's consolidated financial statements;

n. the commencement and management of any judicial, regulatory or arbitration proceedings of any kind, or the conclusion of any settlement agreement as defendant or plaintiff, if the amount at stake per proceedings exceeds USD 5,000,000;

o. the implementation of any stock option, company savings, contribution, incentive or profit-sharing scheme for the employees and any modification of such schemes except as a result of a law or regulatory obligation; and

p. the recruitment by any entity of the Group of any officer or employees whose gross annual salary (including bonuses and allowances) is in excess of USD 500,000 or the dismissal of any such officer or employees, the increase of their

remuneration or of other benefits granted to them; the increase of any gross annual salary (including bonuses and allowances) of any officer or employee of any entity of the Group if such salary shall be in excess of USD 500,000 after the increase.

Prior review shall thereby mean the review by the Advisory Board further of the decision that will be submitted to the Board of Managers on the relevant matter and prior to the taking of any relevant actions by the relevant company of the Group on the relevant matter.

13.17 The Advisory Board shall further assist the Board of Managers to exercise all necessary powers to oversee all matters relating to the Group's accounting and financial reporting principles and policies, internal audit controls procedure, the financial statements of the Company and the Group, the independent audit of the consolidated financial statements of the Group, the Group's risk identification, assessment and management program, the development and monitoring of the effectiveness of the Company's corporate governance system and practices, the establishment and assessment of ethical, anti-bribery and anti-corruption controls, procedures, guidelines and training programs within the Group.

13.18 The Advisory Board shall further evaluate and assess any business development and M&A project of the Company and/or of the Group, any financing arrangements with third-parties, any major CAPEX programs and other matter of significant financial impact for the Group, which has not been approved within the annual budget.

13.19 The Advisory Board shall further review and report on the resources and ore reserves estimates of the Group.

13.20 The Advisory Board shall further advise the Board of Managers on human resources matters, review policies and guidelines relating to human resources and advise on their implementation and administration within the Company and the Group.

13.21 The Advisory Board may at any time create advisory committees including, without being limited to, a steering committee, an audit - corporate governance - ethic committee (the "ACGEC"), an investment committee (the "IC"), a reserves and resources committee and a human resources committee (the "HRC"), and determine the charters of any such committees. Any such advisory committees shall assist the Advisory Board and the Board of Managers in fulfilling their functions in compliance with these Articles and the charter of the relevant committee.

13.22 If the Advisory Board has created an ACGEC:

(i) the Board of Managers shall consult the ACGEC on the matters set forth in article 8.9bis lit. l, m and n (except where it is provided elsewhere that the prior consultation of another advisory committees is required) prior to any approval in accordance with article 8.9bis of the Articles;

(ii) the Advisory Board shall consult the ACGEC on the matters set forth in article 13.16 lit. l, m and n (except where it is provided elsewhere that the prior consultation of another advisory committees is required) prior to any subsequent approval in accordance with article 13.16 of the Articles.

13.23 If the Advisory Board has created an IC:

(i) the Board of Managers shall consult the IC on the matters set forth in article 8.9bis lit. a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k and n (for this last case, when concerning an investment project previously Advisoryed by the IC) prior to any approval in accordance with article 8.9bis of the Articles;

(ii) The Advisory Board shall consult the IC on the matters set forth in article 13.16 lit. a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k and n (for this last case, when concerning an investment project previously reviewed by the IC) prior to any subsequent approval in accordance with article 13.16 of the Articles.

13.24 If the Advisory Board has created an HRC:

(i) the Board of Managers shall consult the HRC on the matters set forth in article 8.9bis lit. n (when concerning a current or former employee or officer), o and p prior to any approval in accordance with article 8.9bis of the Articles;

(ii) The Advisory Board shall consult the HRC on the matters set forth in article 13.16 lit. n (when concerning a current or former employee or officer), o and p prior to any subsequent approval in accordance with article 13.16 of the Articles."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to note that the existing Chapter IV and Article 13 of the Company's Articles of Association, and subsequent chapters and articles of the Company's Articles of Association, will be renumbered accordingly.

Extraordinary General Meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to establish a Review Board and to set at five (5) the number of Review Board Members and further resolved to appoint the following persons as Review Board Members for an unlimited period:

- Mr Naguib Sawiris, born on 15 June 1954, with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Mr Ayman Soliman, born on 15 December 1974, with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Mr Michel Hubert, born on 27 March 1971, with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mr Sébastien de Montessus, born on 2 December 1974, with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mrs Iman Naguib, born on 7 June 1977, with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and further resolved to appoint the following persons as Alternate Members for an unlimited period:

- Mrs Wafaa Lotaief, born on 23 July 1961, with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mr Oussama Daniel Nassif, born on 27 October 1968, with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Resolved to accept the resignation with effect as of the date of the 24th of June 2013 of:

- Mr Dominique Alphonse Moinil - Class A Manager;

- Mr Michel Hubert - Class B Manager;

and to appoint the following persons as new managers of the Company for an unlimited period with effect as of the date of the 24th of June 2013:

a. *Class A Manager:*

- Mrs Wafaa Lotaief, born in Cairo, Egypt on 23 July 1961, having her professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

b. *Class B Manager:*

- Mr Paul Lawrence, born in Rotherham, United Kingdom, on 25 May 1970, having his professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Marchmont Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Caïmans et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro OG-253234 (ci-après désigné par l'«Associé Unique»),

représentée par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Skywarp SP 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Léonie Grethen, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 novembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 janvier 2012 numéro 52 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.842 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Léonie Grethen, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 31 décembre 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 mars 2013, numéro 579.

L'Associé Unique a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier le nom de la Société en «LA MANCHA HOLDING» et reformuler l'article 1^{er} des Statuts de la Société.
2. Modifier et reformuler l'article 3 des Statuts de la Société.
3. Ajouter un nouvel article 8.9bis aux Statuts de la Société.
4. Ajouter un nouveau chapitre IV et l'article 13 aux Statuts de la Société.

5. De procéder à la renumérotation des chapitres et articles des Statuts suite aux modifications apportées au chapitre IV et à l'article 13 des Statuts.

6. De procéder, immédiatement après la modification des Statuts, en tant qu'associé unique de la Société, à l'adoption de résolutions afin de nommer les membres du Conseil de Supervision de la Société, d'accepter la démission des gérants actuels de la Société et la nomination des nouveaux gérants de la Société.

7. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société en «LA MANCHA HOLDING S.à r.l.» et de modifier le contenu de l'article 1^{er} des Statuts qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination «LA MANCHA HOLDING S.à r.l.»»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le contenu de l'article 3 des Statuts qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement échangeables ou non, ainsi que des obligations (incluant mais non limitées à des obligations relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi de support administratif, technique, opérationnel et de conseil ainsi que d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales directes ou indirectes de la Société (ensemble avec la Société, le «Groupe»). De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux associés minoritaires de la Société, aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un nouvel article 8.9bis aux Statuts qui se liront désormais comme suit:

« **8.9bis.** le Conseil de Gérance devra ratifier les décisions suivantes avant leurs approbations par l'organe social compétent de l'entité du Groupe concernée par ces décisions, excepté pour les décisions qui, selon le droit applicable, relèvent de la compétence exclusive de l'assemblée générale des associés de la Société:

a. Toute émission par la Société de parts sociales ou titres de toute sorte, y-inclus mais sans limitation, dans le but de distribuer des options ou dividendes, sauf si une telle émission de parts sociales est accomplie dans le cadre d'un projet d'investissement.

b. Toute décision portant sur l'introduction de titres émis par toute entité du Groupe sur un marché d'échange réglementé, le choix de la procédure d'offre publique initiale ainsi que le choix des banques d'investissement.

c. L'acquisition, la souscription, l'échange ou le transfert de titres par une entité du Groupe avec une valeur transactionnelle excédant USD 5.000.000,- excepté les parts sociales dans un fond commun ou d'autres investissements à court terme et excepté si une telle transaction est accomplie dans le cadre d'un projet d'investissement ayant été approuvé préalablement par le Conseil de Gérance.

d. La création, acquisition ou vente par toute entité du Groupe de toute société, fonds de commerce, fiducie, joint-venture ou toute autre entité excepté si une telle transaction a été approuvée préalablement par un organe de la Société ou dans le cadre du budget annuel du Groupe.

e. La vente ou l'acquisition par toute entité du Groupe d'avoirs ou d'un fonds de commerce, dans le cas où cette transaction est en dehors du cours normal des activités de l'entité du Groupe concernée et si une telle transaction a été approuvée préalablement par un organe de la Société ou dans le cadre du budget annuel du Groupe.

f. Tout accord de partenariat ou accord de joint-venture relatif aux activités minières ou immobilières, tout pacte d'associés, dans chaque cas, sauf si cette opération a été approuvée au sein de la Société ou dans le budget annuel du Groupe ou fait partie d'un projet d'investissement approuvés précédemment par le Conseil de Gérance.

g. La création, l'extension, la réduction ou la liquidation de toute entité du Groupe de toute activité excepté si une telle opération a été approuvée au sein de la Société ou dans le budget annuel du Groupe ou fait partie d'un projet d'investissement approuvés précédemment par le Conseil de Gérance.

h. L'accord sur ou la modification de toutes conditions matérielles de tout accord relatif au financement ou à l'emprunt accordé à ou par toute entité du Groupe (y compris par voie de crédit-bail), pour un montant supérieur à USD 2.000.000.

i. L'octroi de tout nantissement, garantie ou de toute autre sûreté sur les actions ou avoirs de toute société du Groupe afin de garantir un montant supérieur à USD 1.000.000 excepté pour les intérêts dû sur base de conventions de financement approuvés au préalable.

j. Toute décision impliquant un investissement opérationnel de la Société pour un montant en cause par transaction de plus de USD 10.000.000 sauf si un tel investissement a été approuvée au sein du Groupe ou dans le budget annuel de l'entité du Groupe concernée dans un point précis et détaillé, et non comme une note globale.

k. Toute autre décision (y compris la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord) par une entité du Groupe impliquant des revenus immédiats ou futurs, des dépenses, un investissement ou un engagement en une ou plusieurs échéances, y compris tout accord d'opérateur, pour un montant en cause par transaction de plus de USD 2.000.000 sauf si cette opération a été approuvée à l'intérieur du Groupe ou le budget annuel de l'entité du Groupe concernée ou fait partie d'un projet déjà approuvé.

l. L'approbation et la modification du budget annuel du Groupe.

m. La clôture et l'approbation des comptes consolidés du Groupe.

n. L'entrée dans et la gestion de toute procédure judiciaire, réglementaire ou d'arbitrage de toute nature, ou la conclusion de tout accord de règlement à titre de défendeur ou demandeur, si le montant en jeu par cette procédure dépasse USD 2.000.000.

o. La mise en œuvre par toute entité du Groupe de tout plan d'options d'achat, d'épargne d'entreprise, contribution, plan incitatif ou d'intéressement des salariés et mandataires sociaux de la société et de toute modification de ces régimes excepté lorsque leur mise en œuvre a été motivée du fait d'une obligation légale.

p. Le recrutement par toute entité du Groupe de tout mandataire ou employé occupant un poste clé ou dont le salaire annuel brut (y compris les primes et indemnités) est supérieur à USD 500.000 ou le licenciement d'un mandataire ou employé, l'augmentation de leur rémunération ou d'autres avantages qui leur sont accordés, l'augmentation d'un salaire annuel brut (y compris les primes et indemnités) de tout mandataire ou employé d'une entité du groupe si ce salaire est supérieur à USD 500.000 après l'augmentation.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un nouveau chapitre IV et article 13 aux Statuts qui se liront désormais comme suit:

«Chapitre IV. Conseil de Supervision et Comités de Conseil

Art. 13. Conseil de Supervision.

13.1 Un conseil de supervision (le «Conseil de Supervision») de la Société sera constitué et composé d'au moins trois (3) membres (le(s) «Membre(s) du Conseil de Supervision») et d'un certain nombre de membres suppléants du Conseil de Supervision (le(s) «Membres Suppléants») nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. L'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés se doit d'approuver la rémunération, le cas échéant, ainsi que les conditions de nomination de chacun des Membres du Conseil de Supervision et Membres Suppléants. Les Membres du Conseil de Supervision et les Membres Suppléants ne doivent pas être associés. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut, à tout moment et de façon ad nutum, révoquer et remplacer un ou plusieurs Membres du Conseil de Supervision ou Membres Suppléants.

13.2 Les Membres du Conseil de Supervision et Membres Suppléants peuvent être renommés à la fin de leurs mandats par résolution adoptée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

13.3 Le Conseil de Supervision choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil de Supervision»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Membre du Conseil de Supervision ou Membres Suppléants et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Supervision et des associés.

13.4 Le Conseil de Supervision se réunira sur convocation du Président du Conseil de Supervision ou à la demande d'un Membre du Conseil. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Supervision. En son absence, le Conseil de Supervision désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

13.5 Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Supervision sera donné à tous les Membres du Conseil de Supervision avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

13.6 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Membre du Conseil de Supervision donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Supervision.

13.7 Toute réunion du Conseil de Supervision se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

13.8 Tout Membre du Conseil de Supervision pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Supervision en désignant par écrit un autre Membre du Conseil de Supervision ou un Membre Suppléant comme son/sa mandataire.

13.9 Le quorum du Conseil de Supervision est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Membres du Conseil de Supervision en fonction.

13.10 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Membres du Conseil de Supervision présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président ou, en son absence, le Membre du Conseil de Supervision nommé en tant que président pro tempore a une voix prépondérante.

13.11 Un ou plusieurs Membres du Conseil de Supervision peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

13.12 Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Membres du Conseil de Supervision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Supervision, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Membres du Conseil de Supervision.

13.13 Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Membre du Conseil de Supervision Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Membres du Conseil de Supervision présents ou représentés ou le cas échéant, par le Membre du Conseil de Supervision unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

13.14 Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Membre du Conseil de Supervision unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Supervision ou, le cas échéant, par deux Membres du Conseil de Supervision.

13.15 Le Membre du Conseil de Supervision ou, le cas échéant, le Conseil de Supervision peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Supervision, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Supervision ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Supervision.

13.16 L'accord du Conseil de Supervision sera requis pour toute décision devant être prise dans les circonstances suivantes:

a. toute émission de parts sociales ou titres de toutes sortes par toute entité du Groupe avec une valeur transactionnelle excédant USD 5.000.000,- en tant qu'option ou dividende, excepté si une telle émission de parts sociales ou d'autres titres est accomplie dans le cadre d'un projet d'investissement ayant été approuvé préalablement par le Conseil de Supervision;

b. toute décision portant sur l'introduction de titres émis par toute entité du Groupe sur un marché d'échange réglementé, le choix de la procédure d'offre publique initiale ainsi que le choix des banques d'investissement;

c. l'acquisition, la souscription, l'échange ou le transfert de titres par une entité du Groupe avec une valeur transactionnelle excédant USD 5.000.000,- excepté les parts sociales dans un fond commun ou d'autres investissements à court terme et excepté si une telle transaction est accomplie dans le cadre d'un projet d'investissement ayant été approuvé préalablement par le Conseil de Gérance;

d. la création, acquisition ou vente par toute entité du groupe de toute société, fonds de commerce, fiducie, joint-venture ou toute autre entité avec une valeur transactionnelle excédant USD 5.000.000,- excepté les parts sociales dans un fond commun ou d'autres investissements à court terme et excepté si une telle transaction est accomplie dans le cadre d'un projet d'investissement ayant été approuvé préalablement par un organe de la Société ou dans le cadre du budget annuel du Groupe;

e. la vente ou l'acquisition par toute entité du Groupe d'avoirs avec une valeur transactionnelle excédant USD 5.000.000,- excepté si une telle transaction est accomplie dans le cadre d'un projet d'investissement ayant été approuvé préalablement par un organe de la Société ou dans le cadre du budget annuel du Groupe;

f. tout accord de partenariat ou accord de joint-venture relatif aux activités minières ou immobilières, tout pacte d'associés, dans chaque cas, sauf si cette opération a été approuvée au sein de la Société ou dans le budget annuel du Groupe ou fait partie d'un projet d'investissement approuvées précédemment par le Conseil de Gérance;

g. la création, l'extension, la réduction ou la suppression de toute activité d'une entité du Groupe contribuant au résultat annuel consolidé du Groupe pour plus de USD 5.000.000,- sauf si cette opération a été approuvée au sein de la Société ou dans le budget annuel du Groupe;

h. L'accord sur ou la modification de toutes conditions matérielles de tout accord relatif au financement ou à l'emprunt accordé à ou par toute entité du Groupe (y-compris par voie de crédit-bail), pour un montant supérieur à USD 5.000.000,-;

i. L'octroi de tout nantissement, garantie ou de toute autre sûreté sur les actions ou avoirs de toute société du Groupe afin de garantir un montant supérieur à USD 5.000.000,- excepté pour les intérêts dû sur base de conventions de financement approuvés au préalable;

j. Toute décision impliquant un investissement opérationnel de la Société pour un montant en cause par transaction de plus de USD 20.000.000,- sauf si un tel investissement a été approuvé au sein du Groupe ou dans le budget annuel de l'entité du Groupe concernée dans un point précis et détaillé, et non comme une note globale;

k. Toute autre décision (y compris la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord) par une entité du Groupe impliquant des revenus immédiats ou futurs, des dépenses, un investissement ou un engagement en une ou plusieurs échéances, y compris tout accord d'opérateur, pour un montant en cause par transaction de plus de USD 5.000.000,- sauf si cette opération a été approuvée à l'intérieur du Groupe ou le budget annuel de l'entité du Groupe concernée ou fait partie d'un projet déjà approuvé;

l. L'approbation et la modification du budget annuel du Groupe;

m. La clôture et l'approbation des comptes consolidés du Groupe;

n. L'entrée dans et la gestion de toute procédure judiciaire, réglementaire ou d'arbitrage de toute nature, ou la conclusion de tout accord de règlement à titre de défendeur ou demandeur, si le montant en jeu par cette procédure dépasse USD 5.000.000,-;

o. La mise en œuvre par toute entité du Groupe de tout plan d'options d'achat, d'épargne d'entreprise, contribution, plan incitatif ou d'intéressement des salariés et mandataires sociaux de la société et de toute modification de ces régimes excepté lorsque leur mise en oeuvre a été motivée du fait d'une obligation légale; et

p. Le recrutement par toute entité du Groupe de tout mandataire ou employé occupant un poste clé ou dont le salaire annuel brut (y compris les primes et indemnités) est supérieur à USD 500.000,- ou le licenciement d'un mandataire ou employé, l'augmentation de leur rémunération ou d'autres avantages qui leur sont accordés, l'augmentation d'un salaire annuel brut (y compris les primes et indemnités) de tout mandataire ou employé d'une entité du groupe si ce salaire est supérieur à USD 500.000,- après l'augmentation.

Un examen préalable doit ainsi signifier l'examen par le Conseil de Supervision de la décision qui sera soumise au Conseil de Gérance en la matière et préalablement à la prise de toutes les mesures pertinentes par la société concernée du Groupe sur ce sujet.

13.17 Le Conseil de Supervision a pour mission d'assister le Conseil de Gérance dans l'exercice de tous les pouvoirs nécessaires pour la supervision de toutes les questions relatives aux principes et méthodes de comptabilité et des rapports financiers du Groupe, aux procédures de contrôle et d'audit interne, les états financiers de la Société et du Groupe, la vérification indépendante des états financiers consolidés du Groupe, l'identification des risques du Groupe, programme d'évaluation et de gestion, l'élaboration et le suivi de l'efficacité du système de gouvernance d'entreprise, l'établissement et l'évaluation des procédures, lignes directrices et des programmes de formation sur l'éthique, la lutte contre la corruption et les contrôles anti-corruption au sein du Groupe.

13.18 Le Conseil de Supervision est en outre chargé évaluer et d'apprécier le développement des entreprises et des projets M & A de la Société et / ou du Groupe, des arrangements de financement avec des tiers, des grands programmes CAPEX et d'autres matières ayant un impact financier significatif pour le Groupe, et n'ayant pas été approuvés préalablement dans le budget annuel.

13.19 Le Conseil de Supervision doit en outre examiner et établir un rapport sur les ressources et les réserves de minerais du Groupe.

13.20 Le Conseil de Supervision doit en outre conseiller le Conseil de Gérance en matière de ressources humaines, revoir les politiques d'évaluation et les lignes directrices relatives aux ressources humaines et fournir des conseils sur leur mise en oeuvre et leur administration au sein de la Société et du Groupe.

13.21 Le Conseil de Supervision peut à tout moment créer des comités consultatifs, y compris, sans toutefois être limité à, un comité de pilotage, un comité de surveillance concernant la gouvernance d'entreprise et l'éthique (le «AC-GEC»), un comité d'investissement (le «CI»), un comité des ressources et un comité des ressources humaines (le «CRH»), et de déterminer les statuts de ces comités. De tels comités consultatifs assistent le Conseil de Supervision et le Conseil de Gérance dans l'accomplissement de leurs fonctions en conformité avec les Statuts et les statuts du comité compétent.

13.25 Si le Conseil de Supervision a constitué un ACGEC:

(i) le Conseil de Gérance doit consulter le ACGEC sur les points relevant de l'article 8.9bis l, m et n (sauf s'il est prévu par ailleurs que la consultation préalable d'un autre comité consultatif est nécessaire) avant toute approbation ultérieure conformément à l'article 8.9bis des Statuts;

(ii) le Conseil de Supervision consulte le ACGEC sur les points relevant de l'article 13.16 l, m et n (sauf s'il est prévu par ailleurs que la consultation préalable d'un autre comité consultatif est nécessaire) avant toute approbation ultérieure conformément à l'article 13.16 des Statuts.

13.26 Si le Conseil de Supervision a constitué un CI:

(i) le Conseil de Gérance doit consulter le CI sur les points relevant de l'article 8.9bis a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k et n (dans ce dernier cas, concernant un projet d'investissement revu au préalable revu par le CI) avant toute approbation ultérieure conformément à l'article 8.9bis des Statuts;

(ii) le Conseil de Supervision doit consulter le CI sur les points relevant de l'article 13.16 a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k and n (dans ce dernier cas, concernant un projet d'investissement préalablement revu par le CI) avant toute approbation ultérieure conformément à l'article 13.16 des Statuts.

13.27 Si le Conseil de Supervision a constitué un CRH:

(i) le Conseil de Gérance doit consulter le CRH sur les points relevant de l'article 8.9bis n (concernant un employé ou mandataire ancien ou en fonction) avant toute approbation ultérieure conformément à l'article 8.9bis des Statuts;

(ii) le Conseil de Supervision doit consulter le CRH sur les points relevant de l'article 13.16 n (concernant un employé ou mandataire ancien ou en fonction) avant toute approbation ultérieure conformément à l'article 13.16 des Statuts.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la renumérotation des chapitres et articles des Statuts suite aux modifications apportées au chapitre IV et à l'article 13 des Statuts.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de Membres du Conseil de Révision à cinq (5) et nomination des Membres du Conseil de Révision suivants pour une durée illimitée:

- M. Naguib Sawiris, né le 15 Juin 1954, ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- M. Ayman Soliman, né le 15 décembre 1974, ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- M. Michel Hubert, né le 27 mars 1971, ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- M. Sébastien de Montessus, né le 2 décembre 1974, ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mme Iman Naguib, née le 7 juin 1977, ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

nomination des personnes suivantes comme Membres Suppléants pour une durée indéterminée:

- Mme Wafaa Lotaief, née le 23 juillet 1961, ayant son adresse professionnelle au, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- M. Oussama Daniel Nassif, né le 27 octobre 1968, ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. approbation de la démission, avec effet à la date du 24 juin 2013 de:

- M. Dominique Alphonse Moinil - Gérant de catégorie A;

- M. Michel Hubert - Gérant de catégorie B;

et nomination des personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée avec effet au 24 juin 2013:

a. Gérant de catégorie A:

- Mme Wafaa Lotaief, née au Caire, Egypte le 23 juillet 1961, ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

b. Gérant de catégorie B:

- M. Paul Lawrence, né à Rotherham, Royaume-Uni, le 25 mai 1970, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29306. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088981/631.

(130110199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 151.966.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 21 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg
1, Rue Joseph Hackin*

Résolution:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., 560 Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une durée prenant fin à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31.12.2013.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013088977/17.

(130109710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Separim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.270.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social de la Société en date du 4 juin 2013 que:

- a été réélu aux fonctions d'administrateur unique de la Société:

Monsieur Michel Turin, demeurant à Calle Tulipan, 23, E-03700 Denia-Alicante

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

La société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013088998/20.

(130109988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Sanny PHILIP IMMOBILIERE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 1, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 142.757.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088975/9.

(130109813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 916.142,84.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 14 juin 2013

En date du 14 juin 2013, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014:

Monsieur Claude KREMER, gérant

Madame Marie-Jeanne CHEVREMONTE, gérant

Monsieur Walter S. BERMAN, gérant

Monsieur Campbell FLEMING, gérant

Monsieur Mark BURGESS, gérant

Monsieur John C. JUNEK, gérant

Monsieur William F. TRUSCOTT, gérant

Monsieur Herschel E. POST, gérant

PricewaterhouseCoopers, commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1^{er} juillet 2013.

Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013089042/25.

(130109276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

S&S Multi Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 4, rue Robert Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 88.353.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013088974/10.

(130110120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Silverstein CEE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 154.370.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013 avec effet au 1^{er} juillet 2013

1. M. Johan DEJANS a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Richard BREKELMANS a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Mme Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, administrateur de sociétés, née à Chojnice (Pologne), le 13 août 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Le siège social a été transféré de L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Silverstein CEE Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013088979/22.

(130109557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Souverain Private Equity SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 114.974.

Les comptes annuels au 31. December 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013088983/11.

(130109427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Sellin Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 154.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013088978/11.

(130109294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Schei Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.698.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088993/10.

(130109516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Skandia Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088980/10.

(130109388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

SE Adgency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 5, An Hemmesch.

R.C.S. Luxembourg B 154.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013088996/10.

(130110287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Schraïnerei Richarts Tom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3911 Mondercange, 4, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 81.159.

La société tient à informer que l'adresse du gérant et de l'associé unique est la suivante:

- Tom Johnny RICHARTS, gérant, associé, 18, rue Jean-Pierre Erpelding, L-6922 BERG.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pour avis conforme

Référence de publication: 2013088994/11.

(130109589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Silk Invest Private Equity Fund S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.697.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 26 juin 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013089003/13.

(130109283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

ONE-COM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.684.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087933/9.

(130107909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Online-Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 57.306.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087934/9.

(130108768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.
